

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

19/056/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES - Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Approbation de la phase de travaux 2019 et études pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P) et des Installations Ouvertes au Public (I.O.P) de la Ville de Marseille - Financement.

19-34041-DGUP

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation de la phase de travaux 2019 et études pour la mise en accessibilité des Etablissements recevant du Public (ERP) et des Installations ouvertes au Public (IOP).

Par délibération n°16/0515/DDCV du 27 juin 2016, le conseil municipal a approuvé une première phase triennale de travaux pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) et des Installations Ouvertes au Public (I.O.P) de la Ville de Marseille, ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 12 000 000 d'Euros.

Au cours du dernier trimestre 2016, la Ville de Marseille, en application des dispositions prévues par l'ordonnance du 26 septembre 2014, a élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour l'ensemble de ses E.R.P. et I.O.P.

Cet Ad'AP a été validé par délibération du Conseil Municipal n°16/0952/DDCV du 5 décembre 2016.

Déposée fin décembre 2016 auprès des services de l'État, la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Marseille a été accordée par arrêté préfectoral n° ADAP 01305517A0002 du 25 janvier 2017.

Par délibération 17/1612/DDCV du 26 juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel global de cette opération de 12 000 000 d'Euros qui prévoit une participation de l'État et du Département des Bouches-du-Rhône. Cette délibération a aussi approuvé la liste des travaux devant être réalisés en 2017 pour répondre à la demande du Département.

Par délibération n°18/0371/DDCV du 25 Juin 2018 et 18/0704/DDCV du 8 octobre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la liste de travaux pour l'année 2018.

Il s'agit aujourd'hui de proposer au Conseil Municipal d'approuver la première tranche des travaux qui seront réalisés en 2019 et les études nécessaires pour répondre aux exigences du Département.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération reste inchangé :

Opération	Cout TTC	Montant dépense subventionnable HT	Etat	Département	Part Ville
Mise en accessibilité des ERP et IOP	12 000 000	10 000 000	2 400 000	4 000 000	3 600 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°16/0515/DDCV DU 27 JUIN 2016
VU LA DELIBERATION N°16/0952/DDCV DU 5 DECEMBRE 2016
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, est approuvée la première tranche de travaux 2019 et les études pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public de la Ville de Marseille, ainsi que la liste des bâtiments et sites concernés, sous réserve des vérifications techniques et de faisabilité et de l'obtention des diverses autorisations nécessaires.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à solliciter un financement auprès du Département des Bouches-du-Rhône à l'accepter et à signer tous documents afférents. Le plan de financement prévisionnel pour cette opération reste inchangé

Opération	Cout TTC	Montant dépense subventionnable HT	Etat	Département	Part Ville
Mise en accessibilité des ERP et IOP	12 000 000	10 000 000	2 400 000	4 000 000	3 600 000

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 13 juin 2019